



FICHE DE SOUSCRIPTION AU SERVICE MOOV BANKING COMPTES MOOV MONEY ET CORIS BANK INTERNATIONAL BENIN



La Banque Autrement

Date

Agence

INFORMATIONS SUR LE CLIENT

Nom

Prénoms

Numéro de téléphone MOOV

Email

Adresse Postale

Adresse de résidence

INFORMATIONS SUR LE COMPTE

Compte 1

Numéro

Intitulé

Compte 2

Numéro

Intitulé

CARTE PREPAYEE

ID Client

4 derniers chiffres de la carte

Intitulé

TERMES ET CONDITIONS DE SERVICES

CORIS BANK INTERNATIONAL BENIN, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de quinze milliards cinq cent millions (15.500.000.000) Francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Cotonou sous le numéro RB/COT 18 B 22272, 01 BP 5783 Cotonou, Bénin, Agrément Bancaire N° B 0212 V dont le siège social est sis à Cotonou, Lot 122 Avenue Steinmetz, Immeuble SAIZONOU Magloire, IFU N° 3201502709216 ci-après dénommée « la Banque », d'une part Et

ci-après dénommé « l'abonné », d'autre part ;

La Banque et l'abonné ci-après dénommés individuellement « la partie » ou collectivement les « Parties »

1- Objet

Les dispositions qui suivent ont pour objet de définir les Conditions Générales d'accès et d'utilisation du service Push and Pull MOOVMONEY qui permettent au titulaire du compte d'effectuer les opérations entre son compte bancaire et son compte Moov Money. Les dispositions de cette convention de service n'entraînent aucune dérogation aux Conditions Générales des autres produits et services souscrits par le client auprès de la banque.

Le service Push and Pull MOOVMONEY permet au souscripteur de :

-Débiter un compte bancaire/carte prépayée pour créditer un compte MOOVMONEY

-Débiter un compte MOOVMONEY pour créditer un compte bancaire/carte prépayée Push and Pull

MOOVMONEY est un service accessible par téléphone via un code USSD 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Tout abonnement aux services Push and Pull MOOVMONEY est subordonné à la détention d'un compte Moov Money et à l'ouverture par l'abonné, ou son représentant légal, d'un compte ou carte prépayée dans les livres de la Banque.

2- Conditions d'accès au service

Le service est ouvert à tous les clients de la Banque, personnes physiques capables majeurs ou mineurs autorisés par leur représentant légal, ou personnes morales, ou leurs mandataires, dès la signature de la convention.

3- Information - Réclamation

Tout relevé ou arrêté de compte ou carte prépayée qui n'aura donné lieu à aucune contestation ou réclamation conformément aux présentes conditions générales dans un délai de 30 jours sera considéré comme définitivement approuvé et vaudra acceptation par le client des opérations effectuées par l'intermédiaire des services bancaires à distance. La présente disposition par la sincérité des ordres reçus au nom de l'abonné et de l'exactitude de leur exécution est déterminante de la sécurité et de la fiabilité des services bancaires à distance. L'abonné déclare expressément en avoir pris connaissance, y adhérer sans réserve et être averti qu'une réclamation formulée hors délai ne serait plus recevable.

4- Responsabilités

MOOV MONEY SA et la Banque sont responsables de l'exécution des engagements qu'ils ont souscrits dans le cadre des services Push and Pull MOOVMONEY. La Banque et MOOV MONEY S'engagent à mettre en œuvre les moyens utiles pour assurer aux abonnés l'accès aux services dans le cadre d'une obligation de moyens. MOOV MONEY SA et CORIS BANK INTERNATIONAL BENIN ont pris toutes mesures techniques tendant à assurer la protection de la confidentialité des informations accessibles et de leur transmission. MOOV MONEY SA et CORIS BANK INTERNATIONAL BENIN ne pourront de ce fait voir leur responsabilité engagée que s'il est établi à charge une faute de leur part.

L'abonné s'engage notamment au respect des conditions d'utilisation du service, et particulièrement au respect des instructions liées à la sécurité du service. A défaut, la banque décline toute responsabilité dans les cas suivants o l'abonné ne pourra prétendre à aucune indemnité :

- Non-respect des procédures d'utilisation du service, des délais d'acheminement et d'exécution dans la passation des ordres.

- Usage frauduleux ou abusif résultant notamment de la divulgation du numéro de téléphone de l'abonné ou du mot de passe confidentiel.

- Communication d'informations fausses, inexactes ou incomplètes, de la lenteur éventuelle du transport des données ou de la saturation, et de façon plus générale de la qualité quelle que soit de ce transport de données,

- Mauvais fonctionnement ou de l'interruption des prestations pour des raisons résultant de pannes, interventions de maintenance, de la force majeure, du cas fortuit ou du fait d'un tiers, notamment des liaisons informatiques ou du réseau de télécommunications, ou de fourniture du courant électrique, ou d'inadéquation du matériel informatique et des logiciels utilisés ou du matériel téléphonique.

En signant le présent contrat, l'abonné confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de fonctionnement de service s'appliquant à l'ouverture de tout compte MOOVMONEY.

Au cas où la responsabilité de la Banque et/ou de MOOV MONEY SA serait établie, seul le préjudice personnel, prévisible, matériel et direct de l'abonné donnera lieu à réparation.

5- Durée - Résiliation - Suspension

L'accès au service Push and Pull MOOVMONEY est ouvert pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut y mettre fin, par lettre recommandée avec accusé de réception à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de quinze (15) jours sans avoir à indiquer ni à justifier du motif. La résiliation prend effet à l'expiration du mois en cours. En tout état de cause, l'accès est interrompu lors de la clôture du Compte.

6- Tarifications

Le coût de l'abonnement aux services et les frais liés aux transferts sont précisés dans la grille tarifaire disponible à la Banque.

Par ailleurs, l'abonné reconnaît avoir été informé que les services et/ou opérations sollicitées et/ou effectuées, peuvent donner lieu à tarification, conformément aux « Conditions et tarifs des services bancaires » applicables à la clientèle de la Banque, dont l'abonné reconnaît avoir pris connaissance et qui sont notamment disponibles et affichés dans les agences de la Banque. A cet effet, l'abonné autorise expressément la Banque à prélever sur le compte désigné aux Conditions Particulières toutes sommes que l'abonné pourrait lui devoir au titre des prestations et services fournis.

Tout défaut de paiement ouvre le droit pour la Banque de suspendre les prestations sans préavis ni formalités. Cette tarification est susceptible d'être modifiée, la Banque s'engage à en informer préalablement l'abonné. Le coût des communications téléphoniques et les frais divers qui sont directement facturés à l'abonné notamment par les exploitants des réseaux de télécommunications sont à la charge de l'abonné.

7- Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, il est fait élection de domicile par les parties en leurs domiciles/ou sièges respectifs où tous actes de procédure et tous actes de poursuites pourront leur être valablement signifiés, soit :

Pour l'abonné

Noms et Prénoms :
Rue :
Immeuble :
Ville :
Pays :
E-mail :
Adresse Postale :

Pour CORIS BANK INTERNATIONAL BENIN
Cotonou, Lot 122 Avenue Steinmetz, Immeuble
SAIZONOU Magloire
01 BP 5783 Cotonou, Bénin
Tél. : (+229) 21 36 00 54

8- Clause attributive de compétence

Toute action relative au présent contrat devra être exercée devant le tribunal du lieu abritant le siège de la Banque.

Fait à, le, en deux (02) exemplaires originaux

Signature et cachet de la Banque

Signature de l'abonné, Précédée de la mention "lu et approuvé"